

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2019

JEUNES MAJEURS VULNÉRABLES - (N° 1150)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****SOUS-AMENDEMENT**

N ° 118

présenté par  
Mme Goulet

à l'amendement n° 108 du Gouvernement

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 3.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement souhaite la suppression de cet alinéa. En effet, certains enfants peuvent être confiés de façon tardive au service de l'Aide sociale à l'enfance. Il peut s'agir de mineurs venant de l'étranger ou de jeunes femmes issues de réseaux de prostitution ou autres. Ce sous-amendement permettrait aux personnes précitées d'être également incluses dans le dispositif d'accompagnement afin de leur permettre de s'insérer correctement.